

Jinukun

feed Africa with its own food.

REPUBLIQUE DU BENIN
.....*.....
COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI
.....*.....
COOPERATIVE JINUKUN

.....*.....
Tél : +229 0196550455

.....*.....
SIEGE SOCIAL : COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI ; VILLAGE AGORI

RÉFÉRENCE : N°02/2026/ JINUKUN-AB CAL /PADMAR

A

Secrétariat de la coopérative JINUKUN

BORDEREAU DE TRANSMISSION DES PIECES

N°	NOMBRE	DÉSIGNATION	OBSERVATIONS
01	01	AVIS DE LA DEMANDE DE PRIX SIMPLIFIE N°1/2026/JINUKUN-ABCAL/PADMAR du 15/09/2026 RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT (Camionnette) AU PROFIT DE LA COOPERATIVE JINUKUN D'ABOMEY-CALAVI	Pour affichage

Fait à Abomey-Calavi, le 14 / 09 / 2026

La Présidente de la Coopérative


BENTHO A. SIMONE



REPUBLIQUE DU BEN

.....*.....
COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI

.....*.....
COOPERATIVE JINUKUN

.....*.....
Tél : +229 0196550455

.....*.....
SIEGE SOCIAL : COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI ; VILLAGE AGORI

RÉFÉRENCE : N°04/2026/ JINUKUN-AB CAL /PADMAR

A

Secrétariat de la coopérative JINUKUN

BORDEREAU DE TRANSMISSION DES PIECES

N°	NOMBRE	DÉSIGNATION	OBSERVATIONS
01	01	AVIS DE LA DEMANDE DE PRIX SIMPLIFIE N°2/2026/JINUKUN-ABCAL/PADMAR du 15/09/2026 RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS (Congélateur, Présentoirs en bois, Bacs de collecte) AU PROFIT DE LA COOPERATIVE JINUKUN D'ABOMEY-CALAVI	Pour affichage

Fait à Abomey-Calavi, le 14 / 09 / 2026

La Présidente de la Coopérative


BENTHO A. SIMONE





REPUBLIQUE DU BENIN

SOCIETE JINUKUN SARL

Siège Social : Commune Abomey-Calavi, Arrondissement Abomey-Calavi, Village Agori

Société JINSUKUN SARL

N° RCCM : RB/COT/18B21694

Demande de Prix Simplifiée (Fourniture)

N°01/2026/ SOCIETE JINUKUN SARL / PADMAR du 14 / 09 /2026

Acquisition de Matériel roulant (Camionnette)
au profit de la Société JINUKUN SARL

AUTORITE CONTRACTANTE : Société JINUKUN SARL

PROJET : Projet d'Appui au Développement du Maraîchage
(PADMAR)

FINANCEMENT : FIDA/ProCaR /(PADMAR)

GESTION : 2026

Août 2026



REPUBLIQUE DU BENIN

SOCIETE JINUKUN SARL

Siège Social : Commune Abomey-Calavi, Arrondissement Abomey-Calavi, Village Agori

Société JINSUKUN SARL

N° RCCM : RB/COT/18B21694

Section I : Avis de Demande de Prix Simplifiée

N°01/2026/JINUKUN SARL/PADMAR du 14/09/2026

Objet : *Acquisition de matériel roulant (Camionnette) au profit de la Société JINUKUN SARL.*

1. La Société JINUKUN SARL a obtenu une subvention du *Projet d'Appui au Développement du maraîchage (PADMAR)* pour le financement des activités de l'entreprise. Il est prévu qu'une partie de ces fonds, soit utilisée pour effectuer des paiements au titre du marché d'*acquisition de matériel roulant (Camionnette)* pour accompagner les efforts de développement de ses adhérents dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
2. La Société JINUKUN SARL sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le matériel roulant (Camionnette) *en lot unique*.
3. Le financement des fournitures est assuré par les ressources du FIDA à hauteur de 100 %. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie pourrait invoquer dans le cadre de *l'acquisition de matériel roulant (Camionnette)*
4. Il est fait appel, pour le présent marché, à la méthode d'"achat au meilleur prix sur le marché national" décrite dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.
5. Le soumissionnaire ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'un soumissionnaire, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées

- a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus d'évaluation et l'exécution du marché,
- b) répondent à plusieurs appels d'offres dans le cadre de la présente procédure de passation de marché,
- c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à (i) l'établissement du présent dossier d'appel d'offres, (ii) au processus de sélection pour le présent marché, ou (iii) à l'exécution de ce dernier. Les soumissionnaires et fournisseurs sont en permanence tenus de révéler dans les plus brefs délais toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou susceptible d'être raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de l'appel d'offres, du processus d'évaluation ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration ou la divulgation tardive de telles situations peut entraîner l'exclusion du soumissionnaire, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations¹.
6. Tous les soumissionnaires doivent se conformer à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations lorsqu'ils se font concurrence pour l'obtention d'un marché ou lors de l'exécution de ce dernier.
- a. S'il est établi qu'un soumissionnaire, un membre de son personnel ou l'un de ses mandataires, l'un de ses sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs et/ou l'un des membres de leur personnel ou de leurs mandataires se sont livrés, directement ou indirectement, à l'une des pratiques répréhensibles visées dans la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, ou à des actes de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteintes sexuelles tels que définis dans la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles² lorsqu'ils étaient en concurrence pour l'obtention d'un marché ou lors de l'exécution de ce dernier, l'acheteur peut rejeter l'offre de prix ou résilier le marché.
- b. Conformément à sa Politique en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, le Fonds peut soumettre des entités et individus à une enquête et, s'il y a lieu, prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à leur interdire, pour une durée limitée ou illimitée, de participer à une quelconque activité ou opération financée ou gérée par le FIDA. Cette exclusion a notamment pour effet d'empêcher les intéressés: (i) de se voir attribuer ou, d'une manière générale, d'obtenir par des voies financières ou de toute autre manière un quelconque marché financé par le FIDA, (ii) d'être désignés comme sous-traitants, consultants, fabricants, fournisseurs, co-fournisseurs, mandataires ou prestataires de services agissant pour une société qui aurait par ailleurs été admise à bénéficier d'un marché financé par le FIDA, et (iii) de percevoir les produits d'éventuels prêts ou subventions octroyés par le Fonds. Le Fonds peut en outre reconnaître unilatéralement les exclusions que sont en

¹Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

²Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

droit de prononcer chacune des institutions financières internationales signataires de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion.

- c. Les soumissionnaires, tous les membres de leur personnel et leurs mandataires, ainsi que leurs sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs et/ou les membres de leur personnel et leurs mandataires ont l'obligation d'apporter leur entière coopération aux enquêtes menées par le Fonds, notamment en mettant du personnel à disposition pour des entretiens et en donnant pleinement accès à l'ensemble des comptes, locaux, documents et dossiers (y compris les dossiers électroniques) relatifs à la présente Demande de Prix Simplifiée ou à l'exécution du marché et de faire vérifier, inspecter et/ou contrôler ces comptes, locaux, dossiers et documents par des vérificateurs et/ou enquêteurs désignés par le Fonds.
 - d. Les soumissionnaires sont en permanence tenus de faire état, dans leur offre et ultérieurement par écrit, le cas échéant : (i) des sanctions administratives, condamnations pénales ou suspensions temporaires dont eux-mêmes ou l'un des membres de leur personnel essentiel ou de leurs mandataires auraient fait l'objet à la suite d'actes de corruption, d'agissements frauduleux, ou de manœuvres de collusion, de coercition ou d'obstruction, et (ii) des commissions ou autres sommes versées ou à verser à des mandataires ou autres parties à l'occasion du présent Demande de Prix Simplifiée ou de l'exécution du marché. Les soumissionnaires doivent faire connaître le nom et les coordonnées du mandataire ou autre partie en question, ainsi que le motif, le montant et la devise de la commission ou de la somme versée ou à verser. Le non-respect de ces obligations de divulgation peut entraîner le rejet de l'offre de prix ou la résiliation du marché.
 - e. Les soumissionnaires doivent veiller à ce que tous les dossiers et documents, y compris les dossiers électroniques, relatifs au présent appel d'offres demeurent accessibles pour une durée minimale de trois (3) ans à compter de la notification de la fin de la Demande de Prix Simplifiée ou, si le soumissionnaire se voit attribuer le marché, de l'exécution de ce dernier.
7. Le Fonds exige que tous les bénéficiaires de financements du FIDA ou de fonds gérés par lui, y compris l'acheteur, les soumissionnaires, les partenaires d'exécution, les prestataires de services et les fournisseurs, fassent preuve de la plus grande intégrité durant la passation des marchés et leur exécution, et s'engagent à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le droit fil de la Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme³.
8. La **Société JINUKUN SARL** vous invite à soumettre, une offre de prix pour la fourniture des articles énumérés au point II. B et C de la présente demande.

Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

³Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

- **Exigences techniques et expériences :**

- ✚ Être une entreprise spécialisée dans le domaine des matériels roulants ou matériels similaires ou exerçant dans le commerce général, prouvée par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- ✚ Avoir exécuté en tant que fournisseur principal au moins un (01) marché similaire de montant égal au moins à une fois le montant de son offre, justifié par des attestations de bonne fin d'exécution légalisées assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration privée ou publique, Projets/Programmes, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours;
- ✚ Fournir une lettre de garantie technique des équipements objet du présent marché pour une durée de six (06) mois à compter de la date de réception provisoire ;

- **Exigences financières :**

- ✚ Fournir les états financiers certifiés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention de la Direction Générale des Impôts pour les trois exercices suivants : (2023 ; 2024 et 2025).

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- **Exigences techniques et expériences :**

- ✚ Être une entreprise spécialisée dans le domaine des matériels roulants ou matériels similaires ou exerçant dans le commerce général et prouvée par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- ✚ Fournir la liste des qualifications et des références professionnelles du personnel d'encadrement composée d'un Baccalauréat avec au moins une mission similaire (dans le domaine des matériels roulants ou matériels similaires) au cours des cinq dernières années (2021 à 2025) et de l'année en cours prouvée par un CV dûment signé par le concerné, Diplôme légalisé + attestations de travail ;
- ✚ Fournir une lettre de garantie technique des équipements objet du présent marché pour une durée de six (06) mois à compter de la date de réception provisoire.

- **Exigences financières :**

- ✚ Fournir le bilan d'ouverture (pour les entreprises naissantes) et les états financiers (pour celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence) certifié par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés.
- ✚ Fournir la preuve d'une assurance de risques professionnels en (original) portant l'objet du marché.

Voir le dossier de Demande de Prix Simplifiée pour les informations détaillées.

9. Votre offre doit être adressée dans le format requis à la **Société JINUKUN SARL** à l'attention de la **Responsable de la Société**.

10. À l'offre de prix doivent être joints :
- a. une copie de l'immatriculation au registre du commerce ;
 - b. le prix total et le délai de livraison ;
 - c. la lettre de soumission de l'offre remplie, datée, signée et cachetée conformément au document fourni au point II- Modèle de soumission ;
 - d. le bordereau des prix unitaires rempli, datée, signée et cachetée, conformément aux dispositions du formulaire fourni au point II- formulaire de soumission ;
 - e. la décomposition du prix global et forfaitaire, remplie, datée, signée et cachetée conformément aux dispositions du formulaire fourni au point II- formulaire de soumission ;
 - f. l'engagement du soumissionnaire relatif au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique
 - g. La garantie de soumission d'un montant de **cent un mille six cents quatre vingt quinze (101695) Francs CFA** ou la lettre de déclaration de garantie d'offre remplie, datée, signée et cachetée conformément aux dispositions du formulaire fourni au point II- formulaire de soumission ;
 - h. la description technique des fournitures datée; signée et cachetée ;
 - i. les pièces administratives (l'attestation de non faillite, attestation de CNSS, attestation fiscale, Identifiant fiscal unique).
11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations au siège de **la Société JINUKUN SARL** ou auprès du **Consultant Junior** et prendre connaissance des documents de la Demande de Prix Simplifiée à l'adresse mentionnée ci-après tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (GMT +1).
12. Les candidats intéressés peuvent obtenir sans frais le dossier de Demande de Prix Simplifiée aux adresses mentionnées ci-après : **Siège de la Société JINUKUN SARL rue de l'espoir en face de l'annexe des Cours Sonou**, au contact **Tél : (+229) 0196550455 (Bénéficiaire) / 0141505950 (CJPM)** ou l'obtenir à l'adresse mail ci-après : **jinukunstore@gmail.com / medardakotenou@gmail.com** après remplissage de la fiche de retrait du dossier à compter du **14/09/2026** au siège de **la Société JINUKUN SARL**. Ladite fiche doit être retournée à la **Société JINUKUN SARL** par tous les moyens.
13. La date limite de réception des offres est fixée au plus tard le **28/09/2026** à **10 heures 00 mn** (heure locale de Cotonou GMT +1) dans la **salle de réunion de la Cellule Communale d'Abomey-Calavi**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes le **28/09/2026** en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Cellule Communale d'Abomey-Calavi à 10 h 30 minutes**.
14. Les offres doivent être rédigées en langue française sous forme de document physique ou de pièce jointe à la lettre de soumission et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à

savoir un (01) original et une (01) copie ainsi qu'une version numérique scannée de l'original de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique sous plis fermé portant à l'extérieur la mention ci-après : **«ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT (Camionnette) AU PROFIT DE LA SOCIETE JINUKUN SARL»**, dans les délais et à l'adresse indiqués ci-dessus. *Les offres envoyées par mail ne seront pas acceptées. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.*

15. Les soumissionnaires sont tenus d'établir une offre de prix pour tous les articles figurant dans la demande. Les offres partielles ne seront pas acceptées. Les articles énumérés dans l'offre sans indication de prix sont présumés inclus dans le prix d'autres articles. Tout article non énuméré dans l'offre est présumé ne pas y être inclus.

16. **Évaluation.** L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire dont l'offre est considérée la plus avantageuse et conforme pour l'essentiel à la présente demande, à condition que le soumissionnaire soit jugé qualifié pour exécuter le marché de manière satisfaisante.

Outre que l'offre présentée par l'acheteur doit satisfaire aux conditions techniques et aux critères minima de sélection, il peut être tenu compte, dans son évaluation, des facteurs ci-après :

- a- **Délais de livraison (Conformément aux règles Incoterms 2022).** Les articles doivent être livrés à la date prévue dans les délais de livraison. Les offres prévoyant une livraison au-delà de cette date seront traitées comme des offres ne répondant pas aux attentes.
- b- **Dérogation aux délais de paiement.** Les prix proposés par les soumissionnaires seront établis sur la base des délais fixés dans les conditions de paiement énoncées ci-dessous. Leurs offres seront évaluées en fonction de ce prix de base. Les offres des soumissionnaires qui sollicitent des conditions de paiement autres que celles prévues dans la clause 10 ci-dessous seront traitées comme des offres ne répondant pas aux attentes.

17. **Prix.** Les prix doivent être exprimés en Franc CFA. Les offres de prix exprimées dans des monnaies autres que le Franc CFA seront évaluées après conversion du montant en Franc CFA, au taux de change pratiqué par la BCEAO le jour de la date limite fixée pour la soumission des offres.

18. **Paiement.** Le paiement des biens sera effectué intégralement dans les 30 jours qui suivent leur livraison et leur acceptation.

19. **Livraison.** Les prix doivent s'entendre "départ usine" (EXW) ou "port payé, assurance comprise" (CIP) jusqu'au **siège de la Société JINUKUN SARL**, conformément aux règles INCOTERMS 2022. Le prix "départ usine" (EXW) s'applique aux soumissionnaires nationaux, tandis que le prix "port payé, assurance comprise" (CIP) s'applique aux soumissionnaires non-inscrits au registre du commerce du pays de l'acheteur.

20. **Délais de livraison.** Tous les articles devront être livrés dans un délai de **trente (30) jours** après la signature du contrat. Les soumissionnaires sont tenus de préciser dans l'offre de prix et le délai exact de livraison.

21. **Garantie.** Les articles proposés doivent être couverts par une garantie d'au **moins six (06) mois** à compter de la date de livraison à l'acheteur/l'entité acheteuse. Les biens proposés doivent être neufs ; ils ne pourront avoir été déjà utilisés et devront correspondre au modèle actuel ou au modèle le plus récent du fabricant.

22. **Origine :** Néant

23. **Marque.** Voir les spécifications techniques
24. **Validité.** L'offre doit être valable 60 jours à compter de la date à laquelle elle est soumise.
25. **Marché.** Le marché devra être établi par la Société **JINUKUN SARL** avant l'expiration de la durée de validité de l'offre et adressé au soumissionnaire éligible ayant présenté l'offre jugée la plus avantageuse. Les conditions du marché sont jointes à l'annexe III- modèle de marché. L'acheteur/l'entité acheteuse se réserve le droit, avant l'émission du marché et à l'issue du processus d'évaluation, de revoir à la hausse ou à la baisse les quantités requises dont il est fait état dans la présente Demande de Prix Simplifiée. Les quantités requises ne peuvent être ni majorées ni minorées de plus de 15% par rapport à l'offre avant la signature du contrat.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Abomey-Calavi, le 14/05/2026



Simone Adjoo BENTHO

Responsable de la Société

Jinukun

feed Africa with its own food.

REPUBLIQUE DU BENIN

SOCIETE JINUKUN SARL

Siège Social : Commune Abomey-Calavi, Arrondissement Abomey-Calavi, Village Agori

N° RCCM : RB/COT/18B21694

Demande de Prix Simplifiée (Fourniture)

N°02/2026/SOCIETE JINUKUN SARL / PADMAR du 14 / 09 /2026

Acquisition de matériels et équipements (Congélateur Horizontal, Présentoirs en bois, Bacs de collecte) au profit de la Société JINUKUN SARL

AUTORITE CONTRACTANTE : Société JINUKUN SARL

PROJET : Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR)

FINANCEMENT : FIDA/ProCaR /(PADMAR)

GESTION : 2026

Août 2026



REPUBLIQUE DU BENIN

SOCIETE JINUKUN SARL

Siège Social : Commune Abomey-Calavi, Arrondissement Abomey-Calavi, Village Agori

Tél : +229 0196550455 ; E-mail : jinukunstore@gmail.com

N° RCCM : RB/COT/18B21694

Section I : Avis de Demande de Prix Simplifiée

N°02/2026//SOCIETE JINUKUN SARL / PADMAR du 14 /09/2026

Objet : Acquisition de matériels et équipements (Congélateur Horizontal, Présentoirs en bois, Bacs de collecte) au profit de la Société JINUKUN SARL

1. La Société JINUKUN SARL a obtenu une subvention du ***Projet d'appui au développement du Maraîchage (PADMAR)*** pour le financement des activités de l'entreprise. Il est prévu qu'une partie de ces fonds, soit utilisée pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition de matériel et équipements (***Congélateur horizontal, Présentoirs en bois, Bacs de collecte***) pour accompagner les efforts de développement de ses adhérents dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
2. ***La Société JINUKUN SARL*** sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les ***matériel et équipements (Congélateur horizontal, Présentoirs en bois, Bacs de collecte)*** en lot unique.
3. Le financement des fournitures est assuré par les ressources du FIDA à hauteur de 100 %. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie pourrait invoquer dans le cadre de ***l'acquisition de matériel et équipements (Congélateur horizontal, Présentoirs en bois, Bacs de collecte)*** au profit de la Société JINUKUN SARL.
4. Il est fait appel, pour le présent marché, à la méthode d'"achat au meilleur prix sur le marché national" décrite dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.
5. Le soumissionnaire ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'un soumissionnaire, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées

5

- a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus d'évaluation et l'exécution du marché,
- b) répondent à plusieurs appels d'offres dans le cadre de la présente procédure de passation de marché,
- c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à (i) l'établissement du présent dossier d'appel d'offres, (ii) au processus de sélection pour le présent marché, ou (iii) à l'exécution de ce dernier. Les soumissionnaires et fournisseurs sont en permanence tenus de révéler dans les plus brefs délais toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou susceptible d'être raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de l'appel d'offres, du processus d'évaluation ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration ou la divulgation tardive de telles situations peut entraîner l'exclusion du soumissionnaire, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations¹.
6. Tous les soumissionnaires doivent se conformer à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations lorsqu'ils se font concurrence pour l'obtention d'un marché ou lors de l'exécution de ce dernier.
- a. S'il est établi qu'un soumissionnaire, un membre de son personnel ou l'un de ses mandataires, l'un de ses sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs et/ou l'un des membres de leur personnel ou de leurs mandataires se sont livrés, directement ou indirectement, à l'une des pratiques répréhensibles visées dans la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, ou à des actes de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteintes sexuelles tels que définis dans la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles² lorsqu'ils étaient en concurrence pour l'obtention d'un marché ou lors de l'exécution de ce dernier, l'acheteur peut rejeter l'offre de prix ou résilier le marché.

- b. Conformément à sa Politique en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, le Fonds peut soumettre des entités et individus à une enquête et, s'il y a lieu, prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à leur interdire, pour une durée limitée ou illimitée, de participer à une quelconque activité ou opération financée ou gérée par le FIDA. Cette exclusion a notamment pour effet d'empêcher les intéressés: (i) de se voir attribuer ou, d'une manière générale, d'obtenir par des voies financières ou de toute autre manière un quelconque marché financé par le FIDA, (ii) d'être désignés comme sous-traitants, consultants, fabricants, fournisseurs, co-fournisseurs, mandataires ou prestataires de services agissant pour une société qui aurait par ailleurs été admise à bénéficier d'un marché financé par le FIDA, et (iii) de percevoir les produits d'éventuels prêts ou subventions octroyés par le Fonds. Le Fonds peut en outre reconnaître unilatéralement les exclusions que sont en

¹Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

²Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

droit de prononcer chacune des institutions financières internationales signataires de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion.

- c. Les soumissionnaires, tous les membres de leur personnel et leurs mandataires, ainsi que leurs sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs et/ou les membres de leur personnel et leurs mandataires ont l'obligation d'apporter leur entière coopération aux enquêtes menées par le Fonds, notamment en mettant du personnel à disposition pour des entretiens et en donnant pleinement accès à l'ensemble des comptes, locaux, documents et dossiers (y compris les dossiers électroniques) relatifs à la présente Demande de Prix Simplifiée ou à l'exécution du marché et de faire vérifier, inspecter et/ou contrôler ces comptes, locaux, dossiers et documents par des vérificateurs et/ou enquêteurs désignés par le Fonds.
 - d. Les soumissionnaires sont en permanence tenus de faire état, dans leur offre et ultérieurement par écrit, le cas échéant : (i) des sanctions administratives, condamnations pénales ou suspensions temporaires dont eux-mêmes ou l'un des membres de leur personnel essentiel ou de leurs mandataires auraient fait l'objet à la suite d'actes de corruption, d'agissements frauduleux, ou de manœuvres de collusion, de coercition ou d'obstruction, et (ii) des commissions ou autres sommes versées ou à verser à des mandataires ou autres parties à l'occasion du présent Demande de Prix Simplifiée ou de l'exécution du marché. Les soumissionnaires doivent faire connaître le nom et les coordonnées du mandataire ou autre partie en question, ainsi que le motif, le montant et la devise de la commission ou de la somme versée ou à verser. Le non-respect de ces obligations de divulgation peut entraîner le rejet de l'offre de prix ou la résiliation du marché.
 - e. Les soumissionnaires doivent veiller à ce que tous les dossiers et documents, y compris les dossiers électroniques, relatifs au présent appel d'offres demeurent accessibles pour une durée minimale de trois (3) ans à compter de la notification de la fin de la Demande de Prix Simplifiée ou, si le soumissionnaire se voit attribuer le marché, de l'exécution de ce dernier.
7. Le Fonds exige que tous les bénéficiaires de financements du FIDA ou de fonds gérés par lui, y compris l'acheteur, les soumissionnaires, les partenaires d'exécution, les prestataires de services et les fournisseurs, fassent preuve de la plus grande intégrité durant la passation des marchés et leur exécution, et s'engagent à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le droit fil de la Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme³.
8. **La Société JINUKUN SARL** vous invite à soumettre, une offre de prix pour la fourniture des articles énumérés au point II. B et C de la présente demande.

Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

³Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

- **Exigences techniques et expériences :**

- ✚ Être une entreprise spécialisée dans le domaine des matériels et équipements agricoles ou exerçant dans le commerce général, prouvée par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- ✚ Avoir exécuté en tant que fournisseur principal au moins un (01) marché similaire de montant égal au moins à une fois le montant de son offre, justifié par des attestations de bonne fin d'exécution légalisées assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration privée ou publique, Projets/Programmes, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours;
- ✚ Fournir une lettre de garantie technique des équipements objet du présent marché pour une durée de six (06) mois à compter de la date de réception provisoire ;

- **Exigences financières :**

- ✚ Fournir les états financiers certifiés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention de la Direction Générale des Impôts pour les trois exercices suivants : (2023 ; 2024 et 2025).

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- **Exigences techniques et expériences :**

- ✚ Être une entreprise spécialisée dans le domaine des matériels et équipements agricoles ou exerçant dans le commerce général, prouvée par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- ✚ Fournir la liste des qualifications et des références professionnelles du personnel d'encadrement composée d'un Baccalauréat avec au moins une mission similaire (dans le domaine des matériels et équipements agricoles) au cours des cinq dernières années (2021 à 2025) et de l'année en cours prouvée par un CV dûment signé par le concerné, Diplôme légalisé + attestations de travail ;
- ✚ Fournir une lettre de garantie technique des équipements objet du présent marché pour une durée de six (06) mois à compter de la date de réception provisoire.

- **Exigences financières :**

- ✚ Fournir le bilan d'ouverture (pour les entreprises naissantes) et les états financiers (pour celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence) certifié par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés.
- ✚ Fournir la preuve d'une assurance de risques professionnels en (original) portant l'objet du marché.

Voir le dossier de Demande de Prix Simplifiée pour les informations détaillées.

9. Votre offre doit être adressée dans le format requis à la **Société JINUKUN SARL**.

10. À l'offre de prix doivent être joints :

- a. une copie de l'immatriculation au registre du commerce ;
- b. le prix total et le délai de livraison ;
- c. la lettre de soumission de l'offre remplie, datée, signée et cachetée conformément au document fourni au point II- Modèle de soumission ;
- d. le bordereau des prix unitaires rempli, datée, signée et cacheté, conformément aux dispositions du formulaire fourni au point II- formulaire de soumission ;
- e. la décomposition du prix global et forfaitaire, remplie, datée, signée et cacheté conformément aux dispositions du formulaire fourni au point II- formulaire de soumission ;
- f. l'engagement du soumissionnaire relatif au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique
- g. La garantie de soumission d'un montant de *quarante mille deux cents cinquante (40250) Francs CFA* ou la lettre de déclaration de garantie d'offre remplie, datée, signée et cachetée conformément aux dispositions du formulaire fourni au point II- formulaire de soumission ;
- h. la description technique des fournitures datée; signée et cachetée ;
- i. les pièces administratives (l'attestation de non faillite, attestation de CNSS, attestation fiscale, Identifiant fiscal unique).

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations au siège de **la Société JINUKUN SARL** ou auprès du **Consultant Junior** et prendre connaissance des documents de la Demande de Prix Simplifiée à l'adresse mentionnée ci-après tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (GMT +1).

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir sans frais le dossier de Demande de Prix Simplifiée aux adresses mentionnées ci-après : **Siège de la Société JINUKUN SARL rue en face de l'annexe des Cours Sonou**, au contact Tél : (+229) 0196550455 (Bénéficiaire) / 0141505950 (CJPM) ou l'obtenir à l'adresse mail ci-après : jinukunstore@gmail.com / medardakotenou@gmail.com après remplissage de la fiche de retrait du dossier à compter du **14 / 09 / 2026** au siège de **la Société JINUKUN SARL**. Ladite fiche doit être retournée à la **Société JINUKUN SARL** par tous les moyens.

13. La date limite de réception des offres est fixée au plus tard le **28 / 09 / 2026** à **10 heures 00 mn** (heure locale de Cotonou GMT +1) dans **la salle de réunion de la Cellule Communale d'Abomey-Calavi**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes le **28 / 09 / 2026** en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : **la salle de réunion de la Cellule Communale d'Abomey-Calavi à 10 h 30 minutes**.

14. Les offres doivent être rédigées en langue française sous forme de document physique ou de pièce jointe à la lettre de soumission et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie ainsi qu'une version numérique scannée de l'original de

l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique sous plis fermé portant à l'extérieur la mention ci-après : **«ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS (Congélateur horizontal, Présentoirs en bois, Bacs de collecte) AU PROFIT DE LA SOCIETE JINUKUN SARL»**, dans les délais et à l'adresse indiqués ci-dessus. *Les offres envoyées par mail ne seront pas acceptées. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.*

15. Les soumissionnaires sont tenus d'établir une offre de prix pour tous les articles figurant dans la demande. Les offres partielles ne seront pas acceptées. Les articles énumérés dans l'offre sans indication de prix sont présumés inclus dans le prix d'autres articles. Tout article non énuméré dans l'offre est présumé ne pas y être inclus.

16. **Évaluation.** L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire dont l'offre est considérée la plus avantageuse et conforme pour l'essentiel à la présente demande, à condition que le soumissionnaire soit jugé qualifié pour exécuter le marché de manière satisfaisante.

Outre que l'offre présentée par l'acheteur doit satisfaire aux conditions techniques et aux critères minima de sélection, il peut être tenu compte, dans son évaluation, des facteurs ci-après :

- a- **Délais de livraison (Conformément aux règles Incoterms 2022).** Les articles doivent être livrés à la date prévue dans les délais de livraison. Les offres prévoyant une livraison au-delà de cette date seront traitées comme des offres ne répondant pas aux attentes.
- b- **Dérogation aux délais de paiement.** Les prix proposés par les soumissionnaires seront établis sur la base des délais fixés dans les conditions de paiement énoncées ci-dessous. Leurs offres seront évaluées en fonction de ce prix de base. Les offres des soumissionnaires qui sollicitent des conditions de paiement autres que celles prévues dans la clause 10 ci-dessous seront traitées comme des offres ne répondant pas aux attentes.

17. **Prix.** Les prix doivent être exprimés en Franc CFA. Les offres de prix exprimées dans des monnaies autres que le Franc CFA seront évaluées après conversion du montant en Franc CFA, au taux de change pratiqué par la BCEAO le jour de la date limite fixée pour la soumission des offres.

18. **Paiement.** Le paiement des biens sera effectué intégralement dans les 30 jours qui suivent leur livraison et leur acceptation.

19. **Livraison.** Les prix doivent s'entendre "départ usine" (EXW) ou "port payé, assurance comprise" (CIP) jusqu'au **siège de la Société JINUKUN SARL**, conformément aux règles INCOTERMS 2022. Le prix "départ usine" (EXW) s'applique aux soumissionnaires nationaux, tandis que le prix "port payé, assurance comprise" (CIP) s'applique aux soumissionnaires non-inscrits au registre du commerce du pays de l'acheteur.

20. **Délais de livraison.** Tous les articles devront être livrés dans un délai de **trente (30) jours** après la signature du contrat. Les soumissionnaires sont tenus de préciser dans l'offre de prix le délai exact de livraison.

21. **Garantie.** Les articles proposés doivent être couverts par une garantie d'au **moins six (06) mois** à compter de la date de livraison à l'acheteur/l'entité acheteuse. Les biens proposés doivent être neufs ; ils ne pourront avoir été déjà utilisés et devront correspondre au modèle actuel ou au modèle le plus récent du fabricant.

22. **Origine :** Néant

23. **Marque.** Voir les spécifications techniques

24. **Validité.** L'offre doit être valable 60 jours à compter de la date à laquelle elle est soumise.

25. **Marché.** Le marché devra être établi par la Société **JINUKUN SARL** avant l'expiration de la durée de validité de l'offre et adressé au soumissionnaire éligible ayant présenté l'offre jugée la plus avantageuse. Les conditions du marché sont jointes à l'annexe III- modèle de marché. L'acheteur/l'entité acheteuse se réserve le droit, avant l'émission du marché et à l'issue du processus d'évaluation, de revoir à la hausse ou à la baisse les quantités requises dont il est fait état dans la présente Demande de Prix Simplifiée. Les quantités requises ne peuvent être ni majorées ni minorées de plus de 15% par rapport à l'offre avant la signature du contrat.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Abomey-Calavi, le 14/09/2026

Simone Adjoa BENTHO

Responsable de la Société